



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lignes

Question écrite n° 40271

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le fait que le conseil régional de Lorraine s'est prononcé en faveur de l'arrêt du trafic ferroviaire de voyageurs entre Thionville et Apach. Or dans le cadre des liaisons transfrontalière sur l'axe ferroviaire Metz - Thionville - Trèves, il est particulièrement important de maintenir un transport de voyageurs de qualité. Les communes frontalières avec Apach telles que Schengen (Luxembourg) et Perl (Allemagne) ont d'ailleurs apporté leur soutien à la commune d'Apach ce qui est d'autant plus important qu'entre Perl et Trèves, il y a une liaison ferroviaire cadencée toutes les heures. La communauté d'agglomération de Thionville a donc délibéré le 26 septembre 2013 pour s'opposer à la fermeture du service de voyageurs entre Thionville et Apach et pour demander un renforcement du cadencement ferroviaire entre Metz et Trèves. Eu égard à la pertinence de ce dossier et à la nécessité de développer la coopération transfrontalière, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

Jusqu'au 14 décembre 2013, la liaison ferroviaire entre Thionville et Apach était exploitée par des trains TER dont certains poursuivaient, les samedis et dimanches, leur trajet jusqu'à Trèves, en Allemagne. Le remplissage des trains était très faible et ne dépassait pas quinze voyageurs par train. Le nombre de voyageurs diminuait sensiblement et régulièrement : il avait baissé de plus de 21 % entre 2011 et 2012 et de 36 % entre 2012 et 2013. La région Lorraine, en tant qu'autorité organisatrice, est compétente pour organiser les services régionaux de voyageurs et, dans ce cadre, il lui appartient de définir les services régionaux qu'elle souhaite mis en oeuvre. Dans ces conditions, le conseil régional de Lorraine a décidé, à compter du 15 décembre 2013, de remplacer les trains TER par des autocars entre Thionville et Apach, à l'exception des samedis et dimanches où la desserte ferroviaire est maintenue pour les deux allers-retours entre Metz et Trèves.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40271

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10754

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 530